

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 17 juin 2011

Convocation du 11 juin 2011

Conseillers en exercice :11

L'an deux mil onze, le 17 juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Bussac-Forêt assemblé en session ordinaire sous la présidence de Mme MATTIAZZO Lise, Maire.

Présents : Madame Lise MATTIAZZO, Monsieur Laurent DEFAYE, Monsieur Jean-Pierre RABEYRIN, Monsieur Serge NAUD, Madame Isabelle LEON, Monsieur Thierry BOURGEIX, Madame Marie-Christine REDHEUIL, Madame Marie-José LABOUBEE, Monsieur François DUPUY.

Absent avec procuration : Monsieur Jean-François LOIZILLON, procuration à Monsieur Thierry BOURGEIX.

Absent : Monsieur Olivier COUREAU.

Secrétaire de séance : Monsieur François DUPUY.

Ordre du jour :

- Délibération :

- 2011-06-17/01 – Maîtrise d'œuvre travaux Résidence Clémenceau
Convention Syndicat de voirie /commune de Bussac-Forêt
- 2011-06-17/02 – Cession de terrain à M et Mme Mariage.
- 2011-06-17/03 – Cession immeuble salon de coiffure.
- 2011-06-17/04 – Attribution des subventions aux associations
- 2011-06-17/05 – Décision modificative budget principal.
- 2011-06-17/06 - Bail locatif FIAD

- Informations – Comptes rendus et questions diverses

Adoption des Procès-verbaux des séances des 22 et 27 avril 2011

M. DEFAYE demande que dans le compte rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2011 le terme "abstention" soit remplacé par le terme "blanc" dans le résultat des votes des délibérations.

Après cette rectification, les procès-verbaux des deux séances précédentes sont adoptés.

Mme le Maire présente l'ordre du jour et demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à celui-ci un sujet sur l'augmentation du prix du repas au restaurant scolaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

I – Maîtrise d'œuvre travaux Résidence Clémenceau - Convention Syndicat de voirie /commune de Bussac-Forêt

➤ délibération 2011-06-17/01

Madame le Maire fait part du projet d'aménagement de la Résidence «Clémenceau ».

Madame le Maire précise :

- que le Syndicat de la Voirie propose des missions pour l'élaboration d'un marché de travaux de voirie et suivi de celui-ci afin de mener à bien cette opération.
- que l'estimation des travaux est évaluée à 195.000 euros HT.
- que la rémunération du Syndicat de la voirie serait fixée à 5.8% du montant hors taxes des travaux correspondant à la moyenne des offres des candidats ayant participé à la consultation.
- que le détail de la rémunération est détaillé comme suit :

Eléments de la mission	% du montant HT de la moyenne des offres des candidats
PRO (projet)	1.8 %
ACT (assistance pour la passation des contrats de travaux)	1.5%
DET (direction d'exécution des contrats de travaux)	1.5%
AOR (assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement)	1.%
TOTAL	5.8%

- qu'une convention proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie devrait être conclue entre les deux parties.
- que la signature de la convention vaudrait commande des missions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- accepte les missions proposées par le syndicat départemental de la voirie, concernant l'aménagement de la Résidence « Clémenceau ».
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante.

II – Cession de terrain à M. et Mme MARIAGE.

➤ délibération 2011-06-17/02

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande faite par M et Mme MARIAGE Bruno.

Ils souhaitent acquérir en prolongement de leur propriété une partie de la parcelle **YD 96** sise au lieu dit «Les Coudres».

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

- **Décide** de vendre à M et Mme MARIAGE Bruno domiciliés, 6 lotissement les Vergnes 17210 BUSSAC FORET une partie de la parcelle **YD 96** ci-dessus désignée pour un prix de 3 euros le m².
- **Dit que** les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Les frais de bornage seront partagés entre les parties.
- **Autorise Mme le maire** à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

III - Cession immeuble salon de coiffure.

➤ délibération 2011-06-17/03

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la proposition de Mme LARREUR d'acquérir les murs de son local de coiffure.

D'après l'enquête des services de France Domaine, la valeur vénale actuelle de ce local commercial, cadastré section E n°892 à 548 à Bussac-Forêt, peut être estimée à 22 500 € compte tenu des caractéristiques et de l'état du marché immobilier local.

Mme le Maire précise qu'une négociation de + ou – 10 % du prix de cette estimation est envisageable.

A l'issue de cette présentation, Mme le Maire fait procéder au vote :

Pour : 0 voix
Contre : 7 voix
Abstention : 2 voix

Le conseil municipal à la majorité des votes décide de na pas donner suite à la demande de Mme LARREUR.

IV - Attribution des subventions aux associations

Pour des raisons de modalités pratiques, Mme le Maire propose de reporter l'examen de ce point en fin de séance.

Arrivée de M. RABEYRIN

V- Décision modificative budget principal.

➤ délibération 2011-06-17/05

Pour régularisation d'écritures comptables. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité les mouvements suivants :

Budget principal : Investissement

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opération	Montant	Article (chap.) - Opération	Montant
1316 (041) : Autres établissements publics 1	2 886,00 €	1326 (041) : Autres établissements publics 1	2 886,00 €
2151 (041) : Réseaux de voirie	301,87 €	21531 (041) : Réseaux d'adduction d'eau	301,87 €
21534 (040) : Réseaux d'électrification	-1 599,51 €	168758 (040) : Autres groupements	- 1 599,51 €
21534 (041) : Réseaux d'électrification	1 599,51 €	168758 (041) : Réseaux de voirie	1 599,51 €
Total dépenses	3 187,87 €	Total recettes	3 187,87 €

VI- Bail locatif FIAD

➤ délibération 2011-02-17/06

Considérant que le bail de location consenti à la Société FIAD, portant sur un bâtiment communal situé ZA « Les sards», arrive à échéance le 31 juillet 2011.

Considérant la décision de la société de ne pas se porter acquéreur de ce bâtiment industriel et de conclure avec la commune pour ce local un bail commercial ou un crédit-bail.

Entendu cet exposé, le conseil municipal :

- **Décide** à l'unanimité de conclure avec la société FIAD un crédit-bail sur la base d'un loyer minimum équivalent au remboursement mensuel de l'emprunt afférent à ce bâtiment.

- **Autorise Mme le maire** à signer tous les documents nécessaires à ce contrat.

VI- Augmentation du prix du repas au restaurant scolaire

➤ délibération 2011-02-17/07

- Vu le décret N° 2006-753 du 29 juin 2006 supprimant le principe l'encadrement annuel des tarifs de la restauration scolaire.

- Considérant que le conseil municipal peut fixer librement le prix du repas au restaurant scolaire sous réserve que le prix payé ne dépasse pas le coût supporté par la collectivité

- Vu le prix de revient du repas au restaurant scolaire et le prix actuel du repas payé.

Le Conseil Municipal décide pour l'année scolaire 2011/2012 :

- d'augmenter les tarifs du repas de la cantine
- de fixer à **1,90** euros le prix du repas de cantine pour les élèves de l'école primaire et de l'école maternelle
- de fixer à **3,00** euros le prix du repas fourni aux adultes par le restaurant scolaire.

Attribution des subventions aux associations

➤ délibération 2011-06-17/04

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7 ;

Considérant l'examen attentif des dossiers de demande de subvention déposés en mairie et sous réserve de la transmission de ce document pour certaines associations ;

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux différents organismes :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE
ADL BIBLIOBUS	Subvention	220.00
ADPAHS	Subvention	100.00
AMICALE PETANQUE DES PINS	Subvention	250.00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Subvention	550.00
ARCBF	Subvention	225.00
ARCHE DES COLLECTIONNEURS	Subvention	500.00
ASSO CHASSE A.C.C.A	Subvention	1 900.00
ASS COMBAT PRIS GUERRE	Subvention	50.00
ASSO DES POMPIERS RETRAITES	Subvention	300.00
ASSO INTERCOM AGENTS COMM	Subvention	5 400.00
ASSOCIATION LIVR'ANIM	Subvention	150.00
ASSO USEP	Subvention	800.00
BILLARD CLUB DU CADRAN	Subvention	100.00
CHAMBRE DES METIERS CHTÉ MME	Subvention	60.00
CLUB PERS AGEES BRUYERES	Subvention	1 000.00
CLUB SPORTIF BUSSACAIS CYCLOS	Subvention	1 350.00
CLUB SPORTIF BUSSACAIS FOOTBALL	Subvention	7 000.00
FNACA	Subvention	50.00
GYMNASTIQUE FEMININE BUSSAC-FORET	Subvention	620.00
HORIZON BOIS FORET ASSOCIATION	Subvention	100.00
LE GARDON BUSSACAIS	Subvention	750.00
LE THEATRE BUSSACAIS	Subvention	500.00
MATIERES ET COULEURS	Subvention	1 100.00
PETIT A PETIT	Subvention	700.00
TENNIS CLUB DE BUSSAC-FORET	Subvention	3 900.00
TENNIS DE TABLE DE MONTLIEU	Subvention	100.00
SAINTONGE BOISEE VIVANTE	Subvention	100.00
OCCE MATERNELLE	Subvention	2 000.00
COOP SCOLAIRE USEP PRIMAIRE	Subvention	2 500.00

VI. Questions diverses

M. RABEYRIN rappelle que les membres du jury départemental effectueront la visite sur notre commune pour le concours des villages fleuris le 30 juin 2011.

Mme le Maire donne des informations sur les différents chantiers en cours :

Aménagement du jardin du ri : Le chantier est stoppé suite à la découverte de graves malfaçons dans la réalisation de travaux (assainissement et enfouissement de câble électrique) effectués par l'entreprise MOTARD lors de la réfection du bâtiment de la place du champ de foire.

Une action en garantie de parfait achèvement a été engagée auprès du maître d'oeuvre, le cabinet Architecture Dimensions. Dans l'attente de la décision des experts, le chantier est balisé et sécurisé.

Résidence Clémenceau : un terrain d'entente concernant le problème d'évacuation des eaux pluviales a été trouvé dans le secteur de chez Mme Hoffman.

Construction de la chaufferie centrale et création d'un réseau de chaleur :

Visite le 17 juin 2011 d'un broyeur à Orignolles et d'un système de gestion centralisée d'un réseau de chaleur à Saint-Germain de Lusignan

La Commission des Marchés s'est réunie respectivement les 25 mai et 6 juin 2011 afin de procéder à l'ouverture des plis et de choisir les entreprises pour le marché. A l'issue, 4 lots n'ont pas été pourvus. Un nouvel appel d'ordre va être réalisé dans les prochains jours.

M. BOURGEIX interroge Mme le Maire sur le fait que M. RIGOLLE n'ait pas payé la location du club house de football le 12 juin 2011.

Mme le Maire explique que, selon les dires de M. RIGOLLE, le club-house a été loué pour une manifestation organisée par le club de football ce qui justifie que cette salle ait été louée à titre gratuit.

M. BOURGEIX signale un dysfonctionnement de l'éclairage public dans le centre bourg.

M. DUPUY remercie les conseillers qui ont aidé à l'organisation de la fête locale et déplore l'absence de ceux qui ne se sont pas déplacés.

M. DEFAYE rend compte de l'Assemblée Générale du Syndicat de la Saye :

- Le budget 2011 est de 46 550 € en dépenses et en recettes.
- Le syndicat rencontre des difficultés financières malgré les subventions
- Le Préfet de la Gironde a demandé le regroupement du syndicat de la Saye et du syndicat du Lary. La décision est en attente en raison d'un litige de compétences.
- Adhésion des représentants des communes à l'élaboration du projet NATURA 2000

La séance est levée à 20h00

Récapitulatif des délibérations

- 2011-06-17/01** – Maîtrise d'œuvre travaux Résidence Clémenceau
Convention Syndicat de voirie /commune de Bussac-Forêt
- 2011-06-17/02** – Cession de terrain à M et Mme Mariage.
- 2011-06-17/03** – Cession immeuble salon de coiffure.
- 2011-06-17/04** – Attribution des subventions aux associations
- 2011-06-17/05** – Décision modificative budget principal.
- 2011-06-17/06** - Bail locatif FIAD
- 2011-06-17/07** - Augmentation du prix du repas au restaurant scolaire

SIGNATURES

MATTIAZZO Lise	DEFAYE Laurent	RABEYRIN Jean-Pierre
NAUD Serge	LEON Isabelle	BOURGEIX Thierry
REDHEUIL Marie-Christine		LOIZILLON Jean-François absent
LABOUBEE Marie-José	DUPUY François	COUREAU Olivier Absent